



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-007

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le trois mars à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 24 février 2026

Nombre de conseillers : 10

Nombre de présents :

Nombre de conseillers ayant donné procuration :

Nombre de votants :

Étaient présents :

POILANE Eric, Maire

RAPINE Robert, MORIN Bernard, Adjoints

BAIN Guillaume, BLUSSON Nicolas, DUBOURG Hervé, LEITE Paul, MASSAS Jean-Christophe, MICHAUX Dany et PERY Célié, conseillers.

◆ PROGRAMME CULTUREL : DEMANDE DE SUBVENTION « EN SCÈNE » AU DÉPARTEMENT

Mme CECCALDI Valérie, Présidente de l'association « La Clairière » a envoyé par mail en date du 27 janvier 2026 une demande pour les représentations des 4 octobre 2026 et 7 novembre 2026 :

- le dimanche 4 octobre 2026 à la salle polyvalente d'Ingrannes, le spectacle « Gorochko contre le Dragon » par la compagnie Slavicarib, suivi d'une médiation, coût artistique : 720.00 € TTC (représentation : 600.00 €, médiation : 120.00 €),

- le samedi 7 novembre 2026 à la salle polyvalente d'Ingrannes, le spectacle « Kevin DUPONT va vous énerver » par Kevin DUPONT, coût artistique : 1 500.00 € TTC

Soit un total de 2 220.00 €

Vu les spectacles proposés dans le cadre du festival « Résonances 2026 d'Ingrannes » qui se tiendront les 4 octobre 2026 et 7 novembre 2026,

Vu les possibilités de subventionnement du Conseil Départemental à hauteur de 50 % pour les spectacles et 25% supplémentaires pour la médiation du 4 octobre 2026, soit un total de 1 290.00 € TTC (540.00 € pour Slavicarib et 750.00 € pour Kevin DUPONT),

Vu les contrats proposés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'organiser les spectacles suivant à Ingrannes :

- le spectacle « Gorochko contre le Dragon » par la compagnie Slavicarib, coût artistique : 720.00 € TTC à la salle polyvalente d'Ingrannes le dimanche 4 octobre 2026 ;

- le spectacle « Kevin DUPONT va vous énerver » par Kevin DUPONT, coût artistique : 1 500.00 € TTC à la salle polyvalente d'Ingrannes le 7 novembre 2026,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats avec les artistes,

- Décide d'inscrire cette dépense à l'article 623 du budget primitif.

- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental le subventionnement de ce spectacle dans le cadre du dispositif « En Scène » à hauteur de 1 290.00 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe MASSAS

Pour extrait conforme,
Ingrannes, le 3 mars 2026
Le Maire,
Eric POILANE

